

APRÈS 2024 ET SES QUELQUES ÉCUEILS DE BONNES RÉOLUTIONS 2025 POUR UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

CETTE PREMIERE FSR 2025 AVAIT POUR OBJET DE VALIDER PLUSIEURS DOCUMENTS REGLEMENTAIRES TELS QUE LE PLAN D'ACTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL 2025, LE NOUVEAU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS, ET LA MISE A JOUR DE L'INSTRUCTION D'ORGANISATION DE LA PREVENTION ET DES RISQUES PROFESSIONNELS A LA DGA.

**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

La **CFDT** a rappelé, dans ces propos liminaires, toute l'importance de la tenue d'un dialogue social de qualité dans le respect des avis de chacun. Aussi, la **CFDT** souhaite ne pas revoir en 2025 de nouvelles réorganisations dans les centres qui mettent agents et représentants du personnel devant le fait accompli, sans réelle possibilité de faire valoir leurs avis. Ces méthodes ne sont pas en adéquation avec les valeurs que la DGA prône par ailleurs... ! Pour la **CFDT** les agents attendent autre chose de leur hiérarchie. Sur les attentes, outre un niveau d'avancement plus ambitieux, la **CFDT** a exprimé son regret de voir encore une fois reculer la suite donnée au dossier de reconnaissance d'exposition à l'Amiante des

agents de la DGA, et dénoncée, pour celui de l'IS2E, une proposition de montant bien en dessous du besoin et des évaluations initiales et encore une fois un report de mise en application.

Monsieur Kobak, président de la FSR, a répondu rapidement aux propos liminaires, en indiquant partager notre ambition de dialogue social de qualité. Pour les parties nécessitant des budgets, le MinArm et la DGA restent dans l'attente du PLF et donc du nouveau budget gouvernemental.

L'ordre du jour a ensuite été déroulé.

Sujet	Avis CFDT
Plan d'action SST 2025	<p>Le Plan d'Action Santé et Sécurité au Travail présenté est une déclinaison pour la DGA du plan d'action Ministériel. Si certaines actions, plutôt destinées à d'autres organismes peuvent paraître surprenantes, le plan d'action est cohérent avec les revendications de la CFDT.</p> <p>Un bémol sur le bilan du plan d'action 2024 où la CFDT constate que certains organismes ont du mal à faire remonter des données qui nous permettent de bien mesurer l'efficacité des actions.</p> <p>La CFDT a voté POUR, le plan a été adopté à l'unanimité</p>

Sujet	Avis CFDT
<p>PPRR 2025-2026</p>	<p>Le Plan de Prévention du Risque Routier 2025-2026 est là aussi une mise en adéquation avec le plan ministériel 24-26. Les fiches de mise en œuvre associées ont été présentées et n'ont pas apporté de critique particulière. La CFDT restera vigilante dans la mise en œuvre des dispositions au travers des Plans Locaux PLPRR dans leur intégration dans le DUERP, et de la nomination des conseillers locaux en prévention et en sécurité routières. Les réalités de chaque organisme étant différentes dans ce domaine, les PLPRR devront être adaptés à ces réalités.</p> <p>Face aux chiffres présentés, la CFDT ne peut que continuer à militer en faveur de la mise en place de transports en commun pour les trajets domicile travail, qui restent, malgré les difficultés que cela représente dans de nombreux centres, le moyen de transport le moins accidentogène et le plus vertueux pour l'environnement.</p> <p>Sur ce dossier le plus gros écueil relevé reste la capacité de la DGA à assurer financièrement l'entretien correct des réseaux routiers internes à ses Centres, qui feront l'objet d'un audit.</p> <p>La CFDT a voté POUR la validation du PPRR, il a été adopté.</p>
<p>Organisation de la prévention des risques Pro à la DGA</p> <p>😊</p>	<p>L'instruction en cours de validité nécessitait une mise à niveau pour donner suite aux évolutions liées à DGA Impulsion. Ce travail avait fait l'objet d'une consultation des OS en fin d'année 2024. Les remarques faites alors ont bien été intégrées dans le document proposé ce jour.</p> <p>Le maintien de la notion de « Condition de Travail », qui tend à disparaître du vocabulaire administratif aujourd'hui, a été réintégré.</p> <p>La CFDT a voté POUR, l'instruction a été adoptée à l'unanimité</p>

Pour la **CFDT**, cette FSR DGA consensuelle définit un cadre administratif et juridique permettant aux différents organismes de bâtir leurs politiques de prévention adaptées et aux différentes Formations Spécialisées locales ou de Risques Métier et d'avoir un appui réglementaire pour revendiquer les actions qui pourraient être omises par certains établissements !

La **CFDT** restera attentive à leur bonne application, et nous vous invitons à

contacter systématiquement nos désignés, mandatés et militants locaux en cas de constat de manquements de la part de l'administration dans vos entités.

Les Désignés **CFDT** de la FSR DGA vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2025, nous restons engagés à vos côtés pour défendre vos droits en matière de santé, de sécurité au travail, et pour améliorer vos conditions de travail.

● Arcueil le 23 janvier 2025